



2026/ SLOW

Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

**Date de convocation**

\*\*\*

27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Date d'affichage**

\*\*\*

27 MARS 2026

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKÉ, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Marie-Christine MINCHILLI, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

**Était absent excusé :**

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Eric LANTOINE, conseiller délégué.

Présents.....32

Votants.....33

N° DEL-26-13

**Secrétaire de séance :** Isabelle DUPONT

**Objet**

\*\*\*\*

Désignation des  
représentants du  
conseil municipal au  
conseil  
d'administration du  
Centre Communal  
d'Action Sociale

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 avril 2026**

Conformément à la délibération 20-22 du 23 juillet 2020 fixant à 8, le nombre d'administrateurs élus, devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Il revient au Conseil municipal de procéder à l'élection de ces 8 membres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et au scrutin secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations* »

Il a été fait appel à des listes de candidatures composées de titulaires et de suppléants.  
Une liste a été déposée.

Le vote a lieu à scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public (article L.2121-21) du Code général des collectivités territoriales, ce qui a été approuvé.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS :

**8 titulaires :**

- Sabine SACLEUX
- Joël QUENTIN
- Jeanne-Marie BINOT
- Bruno LECLERCQ
- Frédérique VISTE
- Annie MACKÉ
- Elodie THIEME
- Karim BERBACHE

le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 059-215903832-20260402-DEL\_26\_13-DE

SLOW

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire  
Isabelle DUPONT

 

Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE

 

Transmis en sous-préfecture le 10/04/2026.....  
Document exécutoire à compter du 10/04/2026..